

# Règlement de jeu

## McDo Rugby Game 2023/2024

### Article 1 :

Dans le cadre de l'opération « McDo Rugby Game » à Toulouse, les restaurants McDonald's de Toulouse et son agglomération organisent entre le 1<sup>er</sup> Août 2023 et le 28 Mai 2024, un jeu gratuit sans obligation d'achat.

### Article 2 :

2.1 : Le jeu intitulé « McDo Rugby Game » est un jeu d'adresse se déroulant lors de la mi-temps des matchs à domicile du Stade Toulousain Rugby.

3 joueurs, 2 désignés par tirage au sort informatique et 1 sélectionné aléatoirement dans les tribunes du Stade le jour du match, tentent de réussir, en 3 coups de pied, à envoyer le ballon dans un gobelet géant positionné à 30 mètres de la ligne de tir.

2.2 : La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse).

2.3 : Les joueurs ayant déjà été tirés au sort, ne pourront pas être tirés au sort une nouvelle fois pour les matchs suivants. Une seule inscription par personne et par tirage au sort est autorisée et prise en compte.

2.4 : Sont exclues du jeu toutes personnes pratiquant ou ayant pratiqué le rugby à un niveau supérieur ou égal à la Fédérale 3.

### Article 3 :

3.1 : Modalités du jeu : Cette animation aura lieu sur le terrain du Stade Ernest Wallon ou au Stadium de Toulouse lors des 13 matchs du Top 14 + les 2 matchs de Coupe d'Europe joués à domicile par le Stade Toulousain Rugby soit potentiellement :

CALENDRIER 23/24	
TOP 14	
AOÛ	19-20 AVIRON BAYONNAIS ✕ 26-27 MONTPELLIER HR 🏠
SEP	02-03 OYONNAX RUGBY ✕
OCT	29 BORDEAUX-BÈGLES 🏠
NOV	04-05 SECTION PALOISE ✕ 11-12 USA PERPIGNAN 🏠 18-19 CASTRES OLYMPIQUE ✕ 25-26 ASM CLERMONT 🏠
DEC	02-03 STADE FRANÇAIS ✕ 23-24 RC TOULON 🏠 30-31 STADE ROCHELAIS ✕
JAN	06-07 LOU RUGBY 🏠 27-28 RACING 92 ✕
FEV	03-04 AVIRON BAYONNAIS 🏠 17-18 OYONNAX RUGBY 🏠 24-25 ASM CLERMONT ✕
MAR	02-03 CASTRES OLYMPIQUE 🏠 09-10 USA PERPIGNAN ✕ 23-24 BORDEAUX-BÈGLES ✕ 30-31 SECTION PALOISE 🏠
AVR	20-21 RC TOULON ✕ 27-28 RACING 92 🏠
MAI	17-12 STADE FRANÇAIS 🏠 18-19 MONTPELLIER HR ✕
JUI	01-02 STADE ROCHELAIS 🏠 08-09 LOU RUGBY ✕ 15-14-16 BARRAGES 21-22-23 DEMI-FINALES 29 FINALE

3.2 : La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

3.3 : La participation au jeu s'effectue :

- par voie électronique, aucune participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera acceptée. Les personnes souhaitant participer au jeu devront s'inscrire en renseignant les informations demandées sur le site internet : [www.mcdo.stadetoulousain.fr](http://www.mcdo.stadetoulousain.fr)
- ou par simple présence dans le Stade le jour du match

3.4 : Après chaque tirage au sort informatique aléatoire, les inscriptions seront ouvertes pour le match suivant. Les tirages au sort informatiques seront effectués 1 semaine avant la date de chaque match à domicile.

3.5 : Le gagnant recevra un email de confirmation et sera invité à se présenter au Stade Ernest Wallon 1h30 avant le début du match pour lequel il aura été tiré au sort. Il devra être muni d'une pièce d'identité pour valider sa participation. Toute personne qui n'aurait pas fourni des coordonnées ou identités exactes sera disqualifiée.

3.6 : En cas d'absence ou de retard du gagnant du tirage au sort, les sociétés organisatrices le remplaceront par un volontaire choisi aléatoirement dans le Stade.

3.7 : Deux places pour assister au match seront remises au gagnant du tirage au sort.

3.8 : Le participant aura uniquement trois tentatives pour réussir à mettre le ballon dans le gobelet à une distance de 30 mètres. Les chaussures à crampons sont autorisées mais aucun entraînement ne sera possible sur le terrain du match.

#### Article 4 :

Le lot mis en jeu à chaque match est une dotation financière de l'ordre de 2 000 € qui sera remise sous forme de chèque uniquement et exclusivement au nom du gagnant.

Il ne pourra être obtenu aucune contrepartie que ce soit en échange du lot attribué.

En cas d'échec aux tirs du ballon, aucune dotation de consolation n'est envisagée.

#### Article 5 :

Les participants autorisent McDonald's et le Stade Toulousain à utiliser leurs nom, prénom, ville de résidence et images relatives au jeu à toute fin publicitaire ou commerciale.

#### Article 6 :

Les sociétés McDonald's et le Stade Toulousain Rugby se réservent le droit d'écourter, de modifier, de reporter ou d'annuler la présente opération sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Article 7:

Les organisateurs ne répondront à aucune question concernant le jeu ou les gagnants.

Article 8:

Le règlement est disponible dans les restaurants McDonald's participants à l'opération pendant toute la durée du jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.